AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_027-DE
Reçu le 17/04/2025

AFFICHÉE LE
17 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Le quinze avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELJALOUX à la suite de la convocation du 2 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Julie CASTILLO, Maire.

Présents : Mme CASTILLO, Maire, M. DUCASSE, Mme GIRARD, M. MARQUET, M. DOUCET, Mme ARMELLINI, M. LAFARGUE, M. ARZENTON, M. GARBAY, Mme DE BRITO, M. REMAUT, Mme COSTA, M. DUBOUILH, Mme SAUX, Mme TAUZIN, Mme ESQUERRA, M. VERWEIRE, M. LAJUS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme MONTIGNY CAPES a donné pouvoir à Mme ARMELLINI, Mme DA COSTA a donné pouvoir à Mme GIRARD, Mme OUCHENE a donné pouvoir à Mme CASTILLO, M. LANZUTTI a donné pouvoir à M. DUCASSE, M. DURRIEU a donné pouvoir à M. DOUCET

Absents : Mme MOLINIE, Mme TOUTAIN, M. PAGA, Mme VENUTO

Secrétaire de séance : M. MARQUET

Objet : N° 017/2025 – Adoption du Budget Primitif 2025 – ville et annexes

Rapporteur : Monsieur Marquet

Madame le Maire propose après présentation des budgets primitifs 2025, d'adopter les budgets suivants :

1- Budget Principal 2025

L'équilibre budgétaire du BP 2025 se présente ainsi :

	DEPENSES	***RECETTES***
FONCTIONNEMENT	7 940 572.21	7 940 572.21
INVESTISSEMENT	2 910 959.00	2 910 959.00
TOTAL	**10 851 531.21**	**10 851 531.21**

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_027-DE
Reçu le 17/04/2025

2- Budget annexe du complexe touristique

L'équilibre budgétaire du BP 2025 se présente ainsi :

	DEPENSES	*RECETTES*
EXPLOITATION	308 058.78	308 058.78
INVESTISSEMENT	222 660.00	222 660.00
TOTAL	**530 718.78**	**530 718.78**

3- Budget annexe du camping de la piscine

L'équilibre budgétaire du BP 2025 se présente ainsi :

	DEPENSES	*RECETTES*
EXPLOITATION	68 587.50	68 587.50
INVESTISSEMENT	27 098.98	27 098.98
TOTAL	**95 686.48**	**95 686.48**

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Julie CASTILLO

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Le secrétaire de séance,

Gilbert MARQUET

Informe
que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa réception
par le représentant de l'état

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_028-DE
Reçu le 17/04/2025

AFFICHÉE LE
17 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Le quinze avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELJALOUX à la suite de la convocation du 2 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Julie CASTILLO, Maire.

Présents : Mme CASTILLO, Maire, M. DUCASSE, Mme GIRARD, M. MARQUET, M. DOUCET, Mme ARMELLINI, M. LAFARGUE, M. ARZENTON, M. GARBAY, Mme DE BRITO, M. REMAUT, Mme COSTA, M. DUBOUILH, Mme SAUX, Mme TAUZIN, Mme ESQUERRA, M. VERWEIRE, M. LAJUS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme MONTIGNY CAPES a donné pouvoir à Mme ARMELLINI, Mme DA COSTA a donné pouvoir à Mme GIRARD, Mme OUCHENE a donné pouvoir à Mme CASTILLO, M. LANZUTTI a donné pouvoir à M. DUCASSE, M. DURRIEU a donné pouvoir à M. DOUCET

Absents : Mme MOLINIE, Mme TOUTAIN, M. PAGA, Mme VENUTO

Secrétaire de séance : M. MARQUET

Objet : N°018/2025 – Synthèse du budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Marquet

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-992 du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune dispose de trois budgets :

- Le budget général, qui retrace la plupart des activités communales (administration, services techniques, politique de l'enfance, culture, équipements sportifs, espaces publics, etc.),
- Le budget du camping de la piscine,
- Le budget de la base de loisirs de Clarens.

Les chiffres clés du budget 2025 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget général	7 940 572	2 910 959	10 851 531
Camping de la piscine	68 587	27 099	95 686
Base de loisirs de Clarens	308 058	222 660	530 718

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_028-DE
Reçu le 17/04/2025

Le tableau suivant retrace les principales recettes et dépenses de fonctionnement du budget général :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Frais de personnel et assim.	Recettes fiscales
Fournitures, frais de gestion, etc	Excédent de l'année n-1 (report à nouv.)
Subventions et contributions à verser	Dotations et participations
Intérêts de la dette à échéance	Produits des services, etc.

En chiffres par chapitres de dépenses, le budget général 2025 est le suivant :

Dépenses :

Section de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts au budget 2025
Charges à caractère général	1 892 415
Charges de personnel et frais assimilés	4 319 850
Atténuations de produits	91 000
Autres charges de gestion courante	979 027
Charges financières	52 160
Charges spécifiques	1 500
Dépenses d'ordre	604 620
TOTAL	7 940 572

Section d'investissement

Libellé	Crédits ouverts au budget 2025
Déficit d'investissement reporté	-
Emprunts et dettes assimilés	640 000
Immobilisations incorporelles	44 074
Subventions d'équipement versées	137 450
Immobilisations corporelles	1 073 495
Immobilisations en cours	954 900
Dépenses d'ordre	61 040
TOTAL	2 910 959

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_028-DE
Reçu le 17/04/2025

Les recettes du budget général par chapitre sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts au budget 2025
Produit des services, domaine et ventes	329 150
Impôts et taxes	1 871 598
Impositions directes	3 613 905
Dotations et participations	1 200 689
Autres produits de gestion courante	39 500
Atténuations de charges	80 000
Excédent de fonctionnement reporté	744 690
Recettes d'ordre	61 040
TOTAL	7 940 572

Section d'investissement

Libellé	Crédits ouverts au budget 2025
Excédent d'investissement reporté	700 043
Produits des cessions d'immobilisation	-
Dotations, fonds divers et réserves	276 296
Subventions d'investissement reçues	330 000
Emprunt	1 000 000
Recettes d'ordre	604 620
TOTAL	2 910 959

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_028-DE
Reçu le 17/04/2025

Les grandes orientations du budget général pour 2025 :

Le budget 2025 affichera une nouvelle fois une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	7 511 472	7 723 032	7 410 376	8 057 905	8 366 334	7 940 572
Investissement	2 072 277	2 447 864	2 956 908	2 201 130	2 376 772	2 910 959

Les principaux investissements inscrits au budget primitif 2025 sont les suivants :

- Création d'un réseau de vidéo surveillance urbaine
- Création d'une ceinture verte dans le cadre du programme mobilités douces
- Travaux d'aménagements urbains phase 2 : requalification de la place Jean Jaurès
- Réfection étanchéité des bassins de la piscine municipale
- Extension et mise aux normes de réseaux (chemin de Biremons en particulier)
- Remaniement de la toiture de l'église Notre-Dame
- Réalisation d'un nouveau colombarium au cimetière
- Renouvellements de matériel (services techniques, cuisine centrale, etc.)
- Renouvellement d'équipements informatiques
- Installation de bâches et poteaux incendies
- Réparation et remplacement de fauteuils au cinéma municipal
- Création d'une passerelle reliant les deux plages de la base de loisirs de Clarens

Pour le financement de ces investissements, un emprunt d'un million d'euros sera sollicité.

Il n'y aura aucune augmentation des taux des impôts communaux, pour la 17ème année consécutive (ils ont baissé en 2014).

Les chiffres clés de la dette :

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la dette du budget principal s'élève à 4 355 863 euros.

En 2025, l'annuité de la dette s'élèvera à 676 783 euros, dont 635 508 euros en capital et 41 274 euros en intérêts.

Au mois de décembre 2025, le capital restant dû s'élèvera à 3 720 354 euros (hors nouvel emprunt), soit 4 720 354 euros avec souscription d'un nouvel emprunt d'un million d'euros.

Les chiffres clés de la fiscalité :

Les taux des impôts communaux n'augmenteront pas en 2025 :

- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 16,52 %
- Taxe sur le foncier bâti : 49,70 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,14 %

La valorisation des bases locatives s'élèvera à 1,7 %

AR Prefecture
047-214700528-20250415-2025_028-DE
Reçu le 17/04/2025

Les ratios de structure :

Ratios	Commune (BP 2025, avant nouveau recensement)	Moyenne de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 622	1 023
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 742	1 240
Dépenses d'équipement brut/population	488	369
Encours de dette/population (avec nouvel emprunt)	1 044	764
DGF/population	108	158
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fnt	54,4 %	55,2 %
Dépenses réelles de fnt et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fnt (avec nouvel emprunt)	101 %	89,1 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fnt	28 %	29,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fnt	59,9 %	62,6%

Le Conseil municipal prend acte de la synthèse.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Julie CASTILLO

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Le secrétaire de séance,

Gilbert MARQUET

Informe
que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa réception
par le représentant de l'état